



TOUR DU TRÉGOR

Règlement

PLOULEC'H

Art.1

Le 07 juin 2026, le Club CYCLO DÉTENTE de PLOULEC'H organise le TOUR DU TRÉGOR CYCLOTOURISTIQUE sur 4 circuits (55, 75, 105 et 130 km).

Art.2

Le TOUR DU TRÉGOR CYCLOTOURISTIQUE est ouvert à tous : licenciés FFC, FFCT, UFOLEP, FSGT, et individuels (autorisation parentale pour les moins de 18 ans).

Art.3

Les départs (à **8h00mm** pour le 130km, 8h10 pour le 105km, 8h20 pour le 75km et 8h30 pour le 55km) et arrivées ont lieu à la **salle omnisports de PLOULEC'H**.

Art.4

Les participants auront à leur disposition des feuilles de route comportant le tracé du circuit choisi, l'itinéraire des 4 circuits avec kilométrage et les **numéros d'urgence, à savoir : les pompiers (112)**, les organisateurs, l'assistance permettant l'envoi sur place d'une voiture équipée d'outillage en cas de problème technique et celui de la salle omnisports.

Art.5

Cette randonnée ne donne lieu à aucun classement, chaque participant est considéré comme étant en excursion personnelle et doit respecter strictement le code de la route. Les groupes ne devront pas excéder la vingtaine de participants.

Art.6

Le port du casque est obligatoire et celui d'une tenue ou gilet fluorescent est recommandé.

Art.7

Le club CYCLO DÉTENTE PLOULEC'H ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des accidents qui pourraient survenir lors de cette manifestation.

Art.8

Les participants non affiliés doivent être couverts par une assurance responsabilité civile.

Art.9

Les inscriptions se font sur place (salle omnisports de PLOULEC'H) à partir de 7h30mm (remise d'un ticket et éventuellement de l'itinéraire et de la carte du circuit).

Le droit d'engagement est 7 Euros, donnant droit à l'arrivée à une boisson, un sandwich et un café.

1 Euro sera reversé à l'association ADAPEI 22.